

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
12 novembre 2020**

Présidence : Mme Laetitia Jaccard Gaspar

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 636/20 relatif aux traitements et indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026, ouï le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier :

de fixer pour la législature 2021-2026 les indemnités des membres de la Municipalité comme suit :

- Indemnité forfaitaire annuelle du Syndic : CHF 13'000.00
- Indemnité forfaitaire annuelle des Municipaux : CHF 10'000.00
- Vacations et séance de Municipalité, par heure : CHF 43.00
- Indemnités de déplacement, par kilomètre : CHF 0.75
- Indemnités de vacances : 10.64%.
- Affiliation à une caisse de pension sur la base d'une cotisation paritaire

Ainsi délibéré en séance du 12 novembre 2020.

La Présidente :



Laetitia Jaccard Gaspar



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich